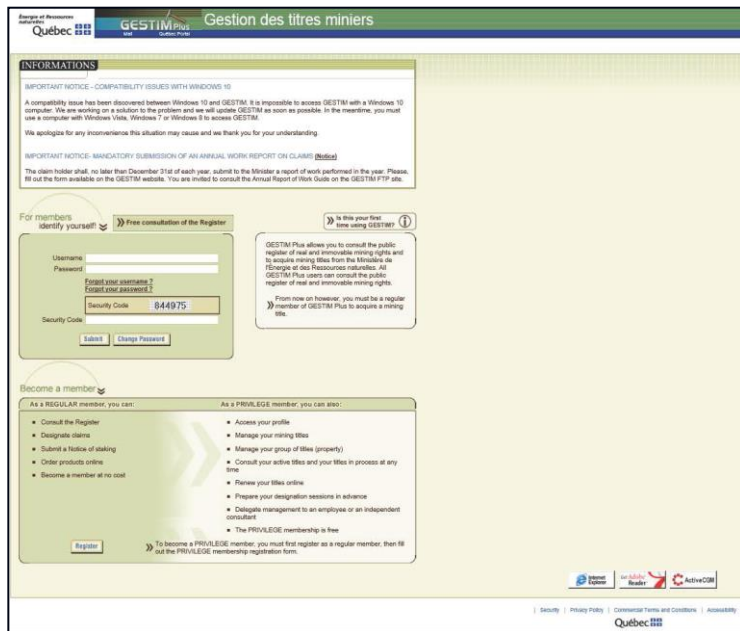
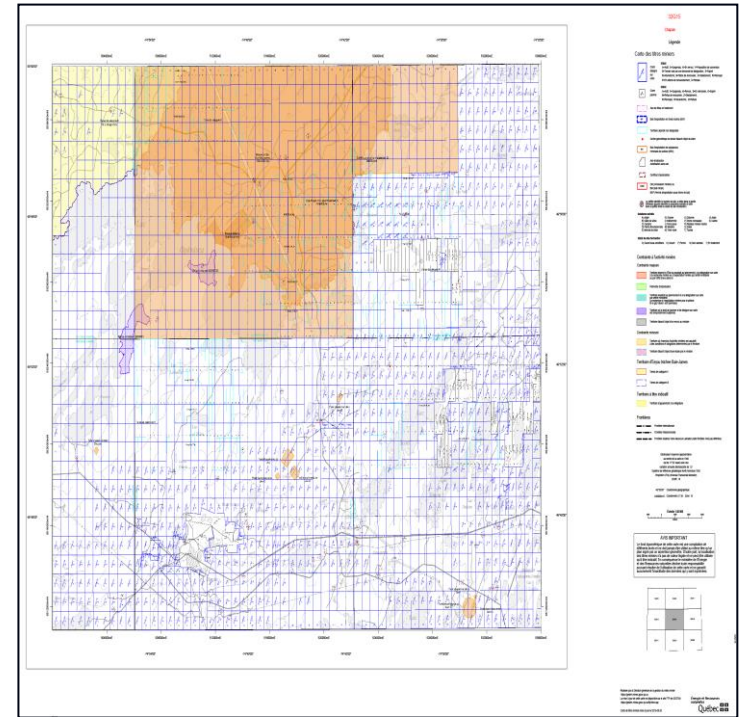




OBTENTION D'UN CLAIM

Si l'on souhaite chercher des minéraux, il faut d'abord obtenir un claim. L'exploration ne peut se faire que sur le terrain délimité dans le claim.

Les claims sont délivrés par le MERN dans le cadre d'un processus administratif; ils sont désignés sur une carte conformément à la Loi sur les mines. Tous les claims sont inscrits dans le registre en ligne [GESTIM](#) et peuvent être renouvelés tous les 2 ans.



Les claims sont habituellement obtenus aux étapes de planification initiale, EX-1, EX-2 et EX-3 de l'exploration, mais il est obligatoire de les obtenir avant de procéder à une activité sur le terrain (voir le [diagramme](#)).

Comme il s'agit d'un processus administratif ne comportant aucune activité sur le terrain, aucun impact environnemental n'est associé à l'obtention de claims et à leur désignation sur carte.